

29 JUIN 2022

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2022  
DE 10 H00 à 12 H 00

PLI RECOMMANDÉ

Délibération N° 2022 - 21

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 27 Juin 2022,

Vu le Budget Primitif 2021 voté le 11 Février 2021,  
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT**

Que le compte administratif 2021 est conforme au compte de gestion 2021,  
Que le compte administratif 2021 a été adopté,  
Que le compte administratif 2021 présente les caractéristiques suivantes :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	
<b><u>En section d'Investissement</u></b>	
Titre émis : 1 451 585.25€ Mandats émis : 2 320 210.04€ Déficit de : 868 624.79 €	Résultat reporté : - 868 624.79 € Résultat Cumulé : 2 620 920.10 €
<b>Restes à réaliser en dépenses de 0 €</b>	
<b>Soit un besoin de financement de 0 €</b>	
<b><u>En section de Fonctionnement</u></b>	
Titre émis : 3 014 597.97 € Mandats émis : 2 368 690.57 € Excédent de : 645 907.40 €	Résultat reporté : 645 907.40 € Résultat Cumulé : 3 034 792.65 €
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
<b>Investissement : 2 620 920.10 €</b>	<b>Fonctionnement : 3 034 792.65€</b>

**DECIDE**

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créateur soit la somme d'un montant de 3 034 792.65 € (ligne 002),
- D'acter le résultat d'investissement en totalité d'un report à nouveau créateur d'un montant de 2 620 920.10 € (ligne 001).

Le Président,

Franck DHERSIN